

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le 17 février 2020 à 18 heures sous la présidence de M. ROUX Daniel.

PRESENTS CREGUT Sylvain. QUINSAT Guy. DA CRUZ Marie-Laure. VAUZEILLES Daniel. CHANONAT Jean-Louis. SARLIEVE Claude. LABASSE Emmanuel. RAYNAUD Aurélia. PANCRACIO Amélie. FOURNIER Pascal

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ETAT DES FINANCES DES SECTIONS DE LA COMMUNE AU 31.12.2019

Les Angles -460.69
 Les Angles .Bressouleille 1/3 les angles : 7646.42
 Les Angles .Bressouleille 2/3 bressouleille : 30700.14
 Bressouleille : 4011.64
 Bressouleille. Les Angles. Serrette : 28010.64
 Chambon : 70934.34
 Champsiaux- 14505.05
 Chambon. Serrette : 5758.57
 Champsiaud. Varennes - 3423.53
 La Guiéze - 3762.07
 Moneau Grand : 12204.59
 Moneau Petit : 245.10
 Moneau Petit .Les angles .La guiéze. Serrette : 21391.44
 Montaleix - 673.33
 Montmie - 1588.03
 Montmie .Montaleix - 655.68
 Surains : 8644.77
 Varennes : 6488.41
 Voissières - 5270.58

Le Conseil Municipal prend acte de ces Comptes administratifs arrêtés au 31.12.2019.
 Une vive discussion s'instaure au sein du Conseil Municipal quant à l'avenir des sections.

COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS 2019

DEPENSES FONCTIONNEMENT - 4259.57
 RECETTES FONCTIONNEMENT - 3849
 Excédent fonctionnement à reporter sur budget 2020 : 690.73

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA CAISSE DES ECOLES 2019

DEPENSES FONCTIONNEMENT - 5 473.27

RECETTES FONCTIONNEMENT - 5 998.30

Excédent fonctionnement à reporter sur BP 2020 : 2 555.97

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2019

DEPENSES FONCTIONNEMENT - 47 446.44

RECETTES FONCTIONNEMENT- 48 036.07

DEPENSES INVESTISSEMENT - 49 076.41

RECETTES INVESTISSEMENT - 24 531.51

Excédent en Fonctionnement : 589.63

Déficit en Investissement : 24 544.90

Le Maire indique qu'il faut prévoir les travaux sur le budget primitif 2020 pour le bourg.

M. FOURNIER évoque le cas de la commune de ST NECTAIRE qui apparemment ne participe pas intégralement au fonctionnement du SIVU car certains utilisateurs n'ont pas de compteur !!!

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 COMMUNE

DEPENSES FONCTIONNEMENT- 620 122.97

RECETTES FONCTIONNEMENT - 793 990.18

DEPENSES INVESTISSEMENT - 155 670.34

RECETTES INVESTISSEMENT - 162 861.44 (10 864 RAR)- Aménagement :fontaine lavoir de vareennes

Les comptes administratifs de la commune et des budgets annexes (Caisse des Ecoles.CCAS. Assainissement) présentés par le doyen du Conseil Municipal, M. Jean-Louis CHANONAT sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

POINT SUR L'EMBAUCHE DU PERSONNEL

La Commission du personnel doit se réunir très prochainement pour l'entretien des candidates au poste de secrétaire de Mairie, à ce jour, M. le Maire a reçu 7 candidatures.

PROJET D'AMENAGEMENT ZONE LUDIQUE DU PRE BAS

Un bail doit intervenir entre la commune et M. CREGUT Sylvain, pour le projet d'aménagement d'une zone ludique du pré bas concernant la parcelle concernée la ZH N°47, propriété de la commune d'une surface totale 2088 m². Montant annuel du loyer 2000 € sur 12 ans. Paiement annuel au 15/09/2020. M. le Maire charge M. CREGUT de finaliser ce projet auprès de son notaire, afin de valider ce dernier lors de la prochaine réunion du Conseil.

DOSSIER PROJET BALADE THEMATIQUES DU SANCY

Le Coût pour la commune est de 4584€ (fonds concours) à reverser à la Communauté de Communes du Sancy.

Un projet de micro musée est envisagé dans la petite maison, propriété de la famille CARRIAT-BLONDEL. Cette dernière sera achetée directement par la commune sans passer par le SMAF. Il est à noter que le toit de cette « cabane » est en amiante.

A ce sujet, M. CHANONAT indique qu'il faudra également penser à revoir les toitures des bâtiments communaux. (locaux techniques) qui sont eux aussi recouverts de matériaux amiantés.

DOSSIER ACTVV

Le Maire fait remarquer à son conseil que l'ACTVV a changé son siège social, qui maintenant se situe à MUROL.

En ce qui concerne sa demande pour la SACEM, toutes manifestations organisées par une association doit s'acquitter de la SACEM. Un forfait de 220€ est effectivement applicable pour l'ensemble des manifestations organisées et uniquement par la commune.

SUBVENTIONS OCTROYEES PAR LE SYNDICAT DE CHAMBON DES NEIGES POUR INFO

Le Maire indique que le Syndicat de CHAMBON DES NEIGES a octroyé 1000€ au Trail Vallée Verte et 1000 € au Festival de la Vallée Verte.

DOSSIER SURAIN DROUINEAUX

L'enquête publique est terminée, aucune réclamation n'a été formulée lors de cette dernière, la vente pourra donc avoir lieu prochainement.

DOSSIER BAUBET à Varennes

Le Conseil Municipal prend acte de cette demande et charge M. le Maire d'engager la procédure administrative.

A ce sujet, Le Maire propose d'augmenter le prix du domaine public à 30€. Le Conseil Municipal en prend acte.

DOSSIER BOUCHEREAU (pour chèvrerie)

La Commission des travaux se rendra sur place prochainement pour le compte du Syndicat de CHAMBON DES NEIGES qui est favorable pour lui vendre du terrain dans l'avenir (150€ en location pour 2020)

DEMANDE DE Melle BOUCHE Carole

Elle souhaite acquérir du terrain communal devant la propriété succession de M. GATIGNOL, son grand -oncle décédé dernièrement.

La commission des travaux se rendra sur place afin d'étudier la faisabilité de cette demande.

Augmentation du droit de place pour les marchés en période estivale (1.50€)le mètre linéaire au lieu de 1.30€.

L'ordre du jour étant terminé, le Maire clos la séance.